



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 8 décembre 2021

Le conseil est convoqué le mercredi 8 décembre 2021, à 20h, à la salle Acide d'Orbigny.

Présents : Mmes DANIEL, BUROT, MORISSET, BARRÉ, BERNARD, MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, LAVAUD, SPILMONT, MOLLÉ

Absents excusés : Mmes BERTHONNEAU, RÉBÉCHAUD, MM. FOUILLET, PROUX

Absents avec procuration : Mme BERTHONNEAU à M. BRUNET, Mme RÉBÉCHAUD à Mme BARRÉ, M. PROUX à M. SPILMONT

- M. NADAUD Sylvain est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1 - Convention d'entretien des poteaux d'incendie avec le SEVT (Syndicat d'Eau du Val du Thouet) 2022-2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil avait confié au Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT), le contrôle et l'entretien des poteaux incendie sur la commune, pour une durée de 3ans.

La convention signée entre les deux parties étant arrivée à son terme, le SEVT propose de renouveler ce service à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De confier au SEVT le contrôle et l'entretien des poteaux incendie installés sur la commune,
- D'opter pour la périodicité du contrôle par tiers tous les ans,
- De s'engager à rémunérer le SEVT en fonction du nombre de poteaux vérifiés annuellement, à hauteur de 52 € HT par ouvrage,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention.

2 – Constitution de provisions face au risque croissant d'irrécouvrabilité – Budget 2021

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable publique.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous

Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Considérant l'état de restes à recouvrer établi par les services de la Trésorerie de Thouars et le pourcentage appliqué par année de prise en charge :

Années	Montant RAR	% Appliqué	Total RAR
2008 à 2010	115.88 €	15 %	17.38 €
2016-2017	971.22 €	15 %	145.68 €
2018	66.85 €	15 %	10.03 €
2019	356.12 €	15 %	53.42 €
Total à provisionner pour 2021			226.51 €

Pour 2021, le risque est estimé à environ 227 €

Monsieur le Maire explique qu'il va rencontrer les familles concernées par les retards de paiement pour la cantine et la garderie. Laurent Bichon et Lucie Morisset demandent s'il y a des recours possibles, comme la saisie sur salaire. La trésorerie pratique cette procédure.

Il a été fait remarquer un retard dans la transmission des factures de cantine et de garderie de septembre 2021. L'imprimerie nationale du Trésor Public a eu un souci technique.

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter de provisionner pour 2021 la somme de 227 €.

3 – Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires (TAP)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'encadrement des enfants pendant le temps des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 340, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 3 janvier au 11 février 2022 pour un temps de travail de 3 heures semaine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

4 - Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux et également la mission, d'encadrement des enfants pendant le temps du repas et les Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 340, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 3 janvier au 30 juin 2022 pour un temps de travail de 122.14 heures par mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Questions diverses :

Distribution des chocolats :

Olivier MOLLE et Vincent LAVAUD vont également participer à la distribution des cartes de vœux et des 83 boîtes de chocolat avec Aline BERTHONNEAU, Sylvain NADAUD, Isabelle RÉBÉCHAUD, Laurent BICHON, Pascal PROUX et Monsieur le Maire.

Information personnel communal :

- Mise en disponibilité pour raisons personnelles acceptée : Stéphanie VENEL a demandé à bénéficier d'une mise en disponibilité à compter du 15/11/21 pour un an.

- Départ en retraite de Jean-Pierre FORATIER à compter du 1/11/2021. L'agent n'a pas été remplacé mais un recrutement se fera ponctuellement sur la période printemps/été pour venir en renfort sur la partie espaces verts.
- Recrutement d'une conseillère numérique : Céline GODFRIN sera présente en mairie les lundi et mardi chaque semaine et le mercredi uniquement lors des semaines paires. Actuellement, elle bénéficie d'une formation en alternance jusqu'en janvier 2022.

Point financier au 30-11-2021 :

Monsieur le Maire présente la situation comptable de la commune. La commune conserve une bonne maîtrise des dépenses et des recettes comme l'année précédente.

Commission finances :

La prochaine commission sera organisée en janvier, si possible un mercredi. Monsieur le Maire va proposer plusieurs dates à l'ensemble des membres de cette instance.

Prochaines élections :

Rappel : les élections présidentielles auront lieu les 10/04 et 24/04 (dans l'éventualité d'un deuxième tour) et les élections législatives les 12/06 et 19/06 (dans l'éventualité d'un deuxième tour). Elles auront lieu à la mairie.

Monsieur le Maire demande à chaque élu, de d'ores et déjà, « bloquer » ces quatre dates sur les agendas respectifs de chacun afin de pouvoir constituer sereinement les prochains bureaux de vote.

(Organisation nécessaire : 5 élus le matin et 5 élus l'après-midi) !

Info petit journal :

Isabelle BUROT et Annabelle BARRE présentent l'avancée du petit journal qui sera distribué en janvier 2022.

Rappel aux élus : Infos à réaliser au niveau des habitants ; pour toutes notions de travaux (modifications des ouvertures, toitures, clôtures, aménagement construction, implantation d'abri jardins, etc.), les habitants doivent obligatoirement déposer un dossier en mairie qui demeure à la disposition des habitants pour les accompagner si nécessaire.

Repas du 17 décembre (repas des agents/élus) :

Le conseil décide, à l'unanimité, d'annuler le repas dans le cadre d'une évolution de la pandémie et de le reporter l'année prochaine, dès que possible, sans attendre la fin d'année si possible.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble, très nombreux, des élus qui s'étaient inscrits à cette rencontre festive avec les agents de la commune.

Fêtes des écoles le 17/12 :

Monsieur le Maire explique que la fête des écoles a été planifiée le vendredi 17 décembre par l'A.P.E. sur le temps périscolaire. Au vu de la situation sanitaire actuelle, est-ce judicieux de la maintenir ? Monsieur le Maire et des élus s'inquiètent des conséquences possibles à destination des enfants, parents, et agents lors de cette manifestation festive. La sous-Préfecture va être contactée pour connaître les dispositions d'organisation de telles manifestations. Pour information, une réunion de l'A.P.E. est planifiée jeudi 9/12.

Dossier aménagement centre bourg :

Monsieur le Maire informe le conseil que le dossier financier d'aménagement du centre bourg va leur être présenté très prochainement. Afin de clarifier certains points financiers, une rencontre avec une conseillère du Trésor Public va avoir lieu le jeudi 16/12 et en janvier, avec un intervenant extérieur. Un état des lieux des comptes de la commune ainsi que la capacité d'endettement vont être réalisés.

Fermeture bureau de poste au centre commercial des motèles :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en mairie, à leurs demandes, le directeur de la poste ainsi qu'une responsable de La Poste. L'hypothèse de la fermeture du bureau de poste Ste Verge a été évoqué. Ils ont exposé les difficultés qu'ils rencontraient à maintenir ce service public en lien avec une forte baisse de fréquentation et un niveau d'activité estimé à 80% uniquement pour la gestion de colis. Ils ont proposé à la commune que cette dernière étudie de prendre la gestion de ce bureau de poste. Une enveloppe financière, mise à la disposition de la commune, financerait, sur trois années, le paiement uniquement d'un temps partiel d'agent. Cependant, le loyer des locaux et le coût des fluides resteraient à la charge de la commune !

Le conseil est opposé à la fermeture de ce bureau de poste. Le conseil estime que ce n'est pas à la commune de prendre en charge financièrement, même partiellement, ce service public.

Recensement de la population 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement 2022 aura lieu du 20/01 au 19/02/2022 avec 3 agents recenseurs : Isabelle GAUTHIER, Marc NERBUSSON et Jany GUILLOT.

Décorations de Noël :

Monsieur le Maire informe que les illuminations de rues seront installées à partir du lundi 13/12. Trois nouvelles guirlandes d'entrée de village vont être également installées à POMPOIS, SOUSSAIS et à l'entrée du bourg centre de Ste VERGE.

Magazine Territoire :

Monsieur le Maire informe que la distribution du magazine territoire, réalisé par le service de communication de la CCT79 a débuté sur le territoire en début de semaine. Si vous avez connaissance d'habitants qui ne les auraient pas reçus, merci de nous signaler leur nom et adresse SVP.

Curage des fossés :

Le curage des fossés va être planifié pour 2022. Les agriculteurs qui seraient intéressés pour venir récupérer de la terre les jours de curage vont être contactés.

Animation collecte des sapins de Noël et broyage :

La Communauté de Communes du Thouarsais organise cette année la collecte des sapins de Noël à cheval. Pour Ste Verge, cette collecte sera organisée le mercredi 12/01/22 à partir de 14h30. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants qui seront sur ce parcours. Les autres habitants de la commune auront la possibilité de venir déposer leurs sapins place de La Liberté afin qu'ils puissent être broyés, ce même jour.

Repas crèche A Petit Pas :

Monsieur le Maire informe que la cantine scolaire ne confectionnera plus les repas pour la crèche A Petit Pas de Louzy à compter du 1^{er} janvier 2022. La crèche Belle'Histhouars, a préféré retenir un seul fournisseur de repas, c'est à dire celui qui confectionne leurs repas à la crèche de Belle'Histhouars.

Vœux du Maire :

Si la pandémie le permet, les vœux de Maire se dérouleront le vendredi 7 janvier à partir de 18h00 à la salle Alcide d'Orbigny.

Lumières école :

Un élu a remarqué que les lumières de l'école étaient allumées un samedi. Monsieur le Maire va faire un point avec l'agent de la commune qui gère le suivi de cet éclairage.

Stationnement des professeurs des écoles :

Un échange va avoir lieu avec les professeurs des écoles sur ce sujet.

Dépôt sauvage route de Doué :

Un élu informe que des sacs poubelles ont été déposés sur le chemin au niveau d'un terrain accueillant des chevaux, route de Doué. Monsieur le Maire va informer les agents et vérifier avec eux s'il s'agit bien du domaine de la commune.

Route Ste VERGE/POMPOIS:

Monsieur le Maire explique que la route de Ste Verge/Pompois est en mauvais état sur une portion. Un devis est en cours de réalisation pour un projet de réalisation dans le cadre des investissements 2022.

Bibliothèque communale :

Monsieur le Maire explique qu'actuellement le prêt de livres se fait uniquement sur RDV et sans pouvoir rentrer dans la bibliothèque. A compter de janvier 2022, les utilisateurs pourront, à nouveau, pénétrer au sein du bâtiment. Cependant, l'acquisition d'un smartphone est en cours afin qu'un agent de la commune puisse contrôler impérativement et systématiquement le passe sanitaire de toute personne souhaitant entrer dans nos locaux de la bibliothèque.

Panneau 30km/h route de POMPOIS :

Le panneau 30km/h route de POMPOIS est toujours absent.

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 12 janvier 2022 à 20h à la salle Alcide d'Orbigny.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,